

2022

14^{ème} rapport de gestion
Nant de Drance SA





« La force hydraulique constitue le pilier de l’approvisionnement en électricité de Suisse. Nant de Drance vient le renforcer, car sa puissance et sa flexibilité lui permettent de stocker de grandes quantités d’énergie puis de les restituer en quelques minutes sur le réseau aux moments voulus. En outre, Nant de Drance favorise l’intégration des nouvelles énergies renouvelables dans le système énergétique européen. Cette gigantesque batterie écologique revêt une importance systémique. Elle offrira aux générations futures de précieux services, dans un contexte international marqué par les enjeux climatiques et la transition énergétique. »

Michael Wider

Présent du Conseil d’administration

Table des matières

Avant-propos	04
Chiffres clés	06
Rapport d'activité	07
Gouvernance d'entreprise	10
Durabilité	13
Rapport financier	33
Rapport de l'organe de révision	49

Avant-propos

Contexte économique et politique

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué une flambée des prix du gaz naturel. Cette crise énergétique a entraîné toutes les commodités dans son sillage. En France, EDF a confirmé des problèmes de maintenance sur son parc nucléaire, avec pour conséquence la baisse de la production nucléaire. Ces deux événements marquants ont provoqué une volatilité extrême des prix de marché en 2022. Dans ce contexte, un aménagement flexible tel que Nant de Drance est parfaitement positionné pour stabiliser le réseau électrique.

La Suisse a connu un été exceptionnellement chaud et sec. Cet été caniculaire a été profitable à l'hydraulicité des bassins versants glaciaires, tandis que les bassins versants de moyenne altitude ont souffert de la sécheresse. En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base a atteint 282 EUR/MWh, soit une hausse de +145% par rapport à 2021 (115 EUR/MWh). Le stockage des lacs d'accumulation en début d'année 2022 était à un niveau de remplissage de 50% seulement. La hausse continue des prix liés au risque de pénurie en hiver 2022/23 et à des températures anormalement douces fin 2022 ont permis aux producteurs de maintenir les lacs d'accumulation à un niveau très élevé, soit 75% en moyenne le 31.12.2022.

Les fortes fluctuations de prix sur les marchés depuis fin 2021 ont également entraîné une forte augmentation des besoins en liquidités des entreprises d'électricité actives sur les bourses européennes. Bien que les entreprises suisses soient bien positionnées, une réaction en chaîne incontrôlable pourrait, dans le pire des cas, menacer les liquidités d'un groupe électrique d'importance systémique et l'approvisionnement du pays. Le Conseil fédéral a préparé un mécanisme de sauvetage destiné aux entreprises électriques d'importance systémique et a transmis le projet de loi correspondant au Parlement qui l'a adopté en automne 2022.

Au sein de l'Union Européenne (UE), les nouvelles énergies renouvelables (NER) ont fourni pour la première fois en 2022 davantage de courant que le gaz naturel, selon le rapport « European Electricity Review » publié début janvier 2023. En effet, l'éolien et le solaire ont fourni en 2022 près du quart (22%) de l'électricité consommée dans l'UE, bien plus que l'électricité à base de charbon (16%) et dépassant même pour la première fois le gaz fossile (20%) utilisé dans la production électrique. Cela renforce le besoin en centrales de stockage telle que Nant de Drance, qui permet précisément de valoriser l'électricité des NER générée de façon intermittente.

Avec l'objectif de neutralité climatique en 2050 et la décarbonation nécessaire du système énergétique, la production d'électricité suisse devra fortement augmenter avec une part importante de production renouvelable intermittente. Cela favorisera d'autant plus l'utilisation d'une centrale telle que Nant de Drance.

Le risque de pénurie d'énergie voire de coupure de fourniture lors de l'hiver 2022-23 a été pris au sérieux au niveau politique, afin de mettre en place des mesures préventives (économies d'énergie et réserve stratégique). La Confédération a notamment instauré une réserve hydroélectrique de 400 GWh pour l'hiver 2022/23, complétée par des centrales de réserve pouvant fonctionner au gaz ou avec d'autres agents énergétiques. C'est dans ce cadre qu'une centrale équipée de turbines à gaz de pointe de 250 MW est en cours d'installation à Birr. Des contrats ont également été conclus par la Confédération avec la centrale thermique de Cornaux et d'autres prestataires possédant des groupes électrogènes de secours. Ainsi, quelques 300 MW de puissance sont mobilisables durant l'hiver 2022/2023.



Michael Wider



Alain Sauthier

Le 22.9.2022, les discussions sur l'acte modificateur unique « Mantelerlass » (révision combinée de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité) ont commencé au Conseil des Etats. Le but est de favoriser la production d'électricité renouvelable, en particulier la force hydraulique. Les mesures de soutien prévues dans l'initiative parlementaire Girod ont été maintenues: le choix entre l'aide à l'investissement et la prime de marché flottante a été ajouté pour les projets renouvelables. En outre, les quinze projets de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » sont mentionnés dans l'annexe du texte de loi, ce qui leur confère un caractère obligatoire, afin d'accélérer la transition énergétique. La surélévation du barrage d'Emosson fait partie de ces projets et ses impacts potentiels sur l'exploitation de Nant de Drance sont en cours d'analyse. Le traitement du dossier au sein de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a commencé à fin octobre 2022 et les délibérations au Conseil national sont prévues pour la session du printemps 2023.

Sur le plan politique, après la décision du Conseil fédéral le 26.5.2021 de mettre fin aux négociations avec l'UE sur un accord-cadre institutionnel, la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE s'est éloignée. L'absence de coopération en matière d'électricité entraîne un risque systémique accru et limite les flux commerciaux.

A la suite du départ de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est dirigé à partir du 1.1.2023 par le Conseiller fédéral Albert Rösti.

Perspectives 2023

Le but de Nant de Drance, en 2023, est de résoudre les derniers défauts de jeunesse et de mettre à disposition des actionnaires une centrale avec un fort taux de disponibilité. Les premières semaines d'exploitation en début d'année 2023 démontrent un fonctionnement et une fiabilité qui peuvent être qualifiés de très bons.

Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses vifs remerciements aux collaborateurs d'HYDRO Exploitation, des CFF et d'Alpiq, lesquels ont œuvré avec efficacité à la mise en service de l'aménagement ainsi qu'à la bonne marche de la société.

Chiffres clés



Coût du projet
en million de CHF

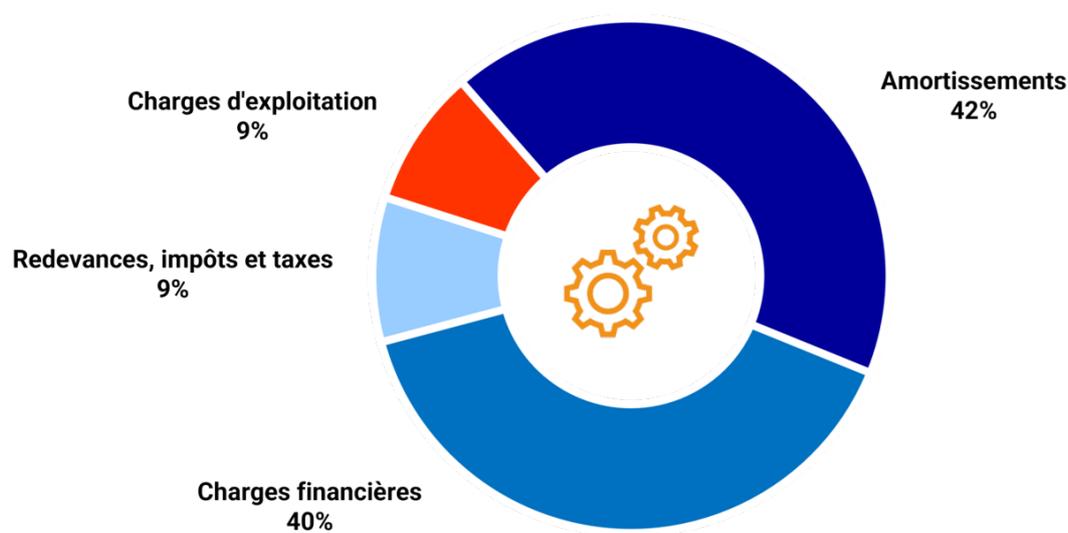
2185



Fonds propres
en %

22.49

Structure des coûts



Rapport d'activité



Test concluant à puissance maximale (925 MW) le 28 avril 2022.

Achèvement de la construction et mise en service

L'année 2022 a été une période de finalisation et de transition pour l'aménagement de NDD. En effet, durant ces 12 mois, les étapes cruciales suivantes ont été franchies :

1. Fin des essais de mise en service pour toutes les machines.
2. Essais en charge de la centrale complète.
3. Déroulement des périodes probatoires.
4. Réceptions provisoires de toutes les machines et donc transfert de propriétés et de risques, début de la période de garantie de 2 ans.
5. Mesures de performance d'une machine (pompe-turbine et moteur-alternateur).

En mars, le réseau à très haute tension étant indisponible durant 5 semaines pour le raccordement de la ligne câblée Bâtiaz-Verney, des travaux correctifs et d'amélioration ont été entrepris, notamment le remplacement de vannes manquant de fiabilité, l'amélioration d'étanchéités d'arbre ou le remplacement d'une mesure de débit défectueuse sur l'une des deux voies d'eau.

Exploitation

Au début janvier, la mise en service par Swissgrid d'un dispositif spécifique (Special Protection Scheme) a fait passer la limitation de puissance pour NDD à 600 MW lorsque le réseau est complet. La limitation est ensuite passée à 750 MW dès la mise en service de la ligne Bâtiaz-Verney au début avril, puis a disparu avec celle de la ligne Chamoson-Chippis en octobre.

Swissgrid a confirmé la préqualification de Nant de Drance pour les services système : réglages primaire (PRL), secondaire (SRL) et tertiaire (TRL), ainsi que le maintien du plan de tension.

La plupart des incidents de fonctionnement qui sont survenus dans la centrale sont des échecs au démarrage ou des arrêts individuels d'un groupe, dus à des défauts de jeunesse tels des dysfonctionnements de capteurs, des problèmes de transmission de signaux ou des temps d'exécution de séquence trop longs. Pour chaque alarme, des mesures correctives sont définies et prises afin d'améliorer la fiabilité de l'installation.

Depuis le passage à l'exploitation en partenariat au 1^{er} juillet 2022, chacun des quatre partenaires établit son propre programme de production et de pompage, puis le transmet au gestionnaire énergétique, Alpiq, qui détermine le programme global à mettre en œuvre et assure le pilotage des machines.

Conformément au programme de mise en service du barrage du Vieux Emosson, convenu avec l'Office fédéral de l'énergie, des essais d'augmentation progressive de la vitesse d'abaissement du plan d'eau ont été réalisés. Aucun indice d'instabilité des rives n'a été décelé par l'expert géologue et l'ingénieur du barrage a confirmé que le comportement de l'ouvrage était normal.

Aucun événement concernant la sûreté des installations n'est à signaler durant l'année 2022.

Projets

Un projet a été lancé pour la mise en place d'un « monitoring » avancé des installations en deux phases : alertes et alarmes avancées dans un premier temps, analyses prédictives dans un deuxième temps. L'objectif est d'optimiser la maintenance en détectant les précurseurs d'un incident.

Inauguration

L'inauguration de la centrale de NDD a eu lieu du 8 au 13 septembre. Au total, quelque 3500 personnes ont visité les installations sur ces six jours : 430 enfants lors de la journée réservée aux écoles de la région, environ 470 invités lors de la journée officielle, plus de 1700 personnes à l'occasion des deux journées portes ouvertes et quelque 850 collaboratrices et collaborateurs des actionnaires Alpiq, CFF et FMV lors de deux journées qui leur étaient réservées. Les collaboratrices et collaborateurs d'IWB ont réalisé une visite ultérieurement.

Les enfants des écoles primaires de la région ont notamment participé dans la caverne des machines à un quizz sur Nant de Drance et la force hydraulique, ils ont dû reproduire en équipe les mascottes de l'inauguration, et ont apposé sur l'un des murs de la centrale l'empreinte de leur main. Une brochure qui explique le rôle et le fonctionnement de Nant de Drance ainsi que ce qu'est l'électricité a été réalisée à leur attention.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que les élèves de l'école de Finhaut ont participé activement à la cérémonie d'inauguration officielle du 9 septembre aux côtés des représentants de Nant de Drance. Les médias étaient également conviés et ont pu au préalable participer à une conférence de presse des actionnaires. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga nous a fait l'honneur de sa présence à deux reprises : lors de la journée officielle et lors d'une visite de la centrale au mois de juin.

Les portes ouvertes se sont déroulées sur inscription. L'ouverture de la plateforme correspondante a été annoncée le 18 juin lors de la publication du communiqué de presse relatif à la mise en service de la centrale. En date du 5 août, toutes les places disponibles étaient déjà réservées, signe de l'intérêt du grand public à venir découvrir Nant de Drance.

Les retours des participants à ces différentes journées, placées sous le signe des générations actuelles et futures, ont été très positifs. L'intérêt du grand public et des médias à venir découvrir la centrale s'en est même retrouvé renforcé.

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires et organes

Actionnaires aux 31 décembre 2022

Actionnaires	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00
FMV SA, Sion	10.00

La 13^{ème} Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 9.6.2022 à Martigny. La société a approuvé les résolutions suivantes :

- approuver le rapport et les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et prendre acte du rapport de l'organe de révision tels que présentés par le Conseil d'administration.
- reporter la perte au bilan à nouveau compte, CHF 1 962 570.- pour l'exercice 2021, portant le total cumulé à CHF 30 420 772.-.
- donner décharge au Conseil d'administration.
- reconduire le mandat de réviseur d'Ernst & Young SA à Zurich pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, à la suite de la démission de M. Beat Deuber (CFF), Mme Joëlle Hars (CFF) a été nommée au Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024. Elle assume en outre la fonction de Vice-présidente.

Conseil d'administration

Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Michael Wider, Düringen, Alpiq, Président du Conseil d'administration

Joëlle Hars, Köniz, Berne, CFF, Vice-présidente

Martin Eschle, Zurich, IWB

Harald Döbele, Murg/Baden (Allemagne), CFF

Stéphane Maret, Fully, FMV

Amédée Murisier, Belp, Alpiq

Délégué de la Confédération: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué du Canton du Valais: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué de la commune de Finhaut: Andrea Ridolfi, voix consultative

Secrétaire du Conseil d'administration: Florian Widmer, Attalens, Alpiq

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2022, et a traité des sujets principaux suivants :

- **Fin du projet** : suivi du planning, des coûts et des risques techniques du projet, concept d'inauguration de l'aménagement.
- **Finances** : comptes et bilan de l'exercice 2021, refinancement d'emprunts, facturation aux actionnaires, budget 2023 et prévision décennale, aspects liés au début de la concession et à la fiscalité.
- **Début de l'exploitation commerciale** : contrats de mandat et de prestations pour la phase d'exploitation, règlement d'organisation en phase d'exploitation et cahiers des charges des commissions, règlement de gestion énergétique, analyse des risques et opportunités 2022.
- **Autres** : opposition préventive à la demande de nouvelle concession CFF (Barberine), appel d'offres pour l'alimentation des services internes, relations avec Swissgrid (automatisme de réduction de puissance, ventes des actions Swissgrid détenues par Kraftwerk Hinterrhein AG, traitement des indisponibilités réseau).

Dans le cadre de ses activités, la société NDD est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques réglementaires et administratifs, liés aux aléas naturels, à l'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et aux projets. Cependant, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché de l'électricité pour la vente de l'énergie produite et l'achat de l'énergie de pompage. Ce sont les actionnaires qui sont confrontés à ces risques. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion et d'identification des risques.

Lors de l'évaluation annuelle des risques d'exploitation, un recensement systématique donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de mitigation des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Direction

Direction de Nant de Drance SA au 31 décembre 2022

Alain Sauthier, Sion, Directeur

Luc Gendre, Crésuz, Responsable Finances

Robert Gleitz, Gryon, Délégué du Conseil d'administration

Eric Vuignier, Grimisuat, Direction Générale des Travaux

Gestion de la société

Avec le passage à l'exploitation commerciale par les partenaires au 1^{er} juillet 2022, NDD n'a plus d'employés propres. La gestion administrative de la société et la gestion énergétique (programmes et pilotage des machines) sont confiées à Alpiq. L'entretien et l'exploitation locale des installations sont confiés aux CFF. Les contrats de mandat correspondants sont entrés en vigueur à cette date. Un contrat de prestations entre NDD et Hydro Exploitation concernant le support technique pour l'entretien et l'exploitation de l'aménagement a également été conclu. L'organisation d'exploitation est ainsi en place avec les compétences adéquates.

Le règlement d'organisation en phase d'exploitation et les nouveaux cahiers des charges des commissions ont été établis et approuvés par le Conseil d'administration. Les documents de gestion des actifs ont été mis à jour : plan stratégique de maintenance et d'investissement, programme de disponibilité des machines, cibles des indicateurs de performance clefs, analyse des risques et opportunités.

Durant cette année clef pour NDD, les sollicitations médiatiques furent très nombreuses, mettant en lumière la centrale et son rôle dans le contexte énergétique actuel.

Organe de révision

Ernst & Young AG, Zurich

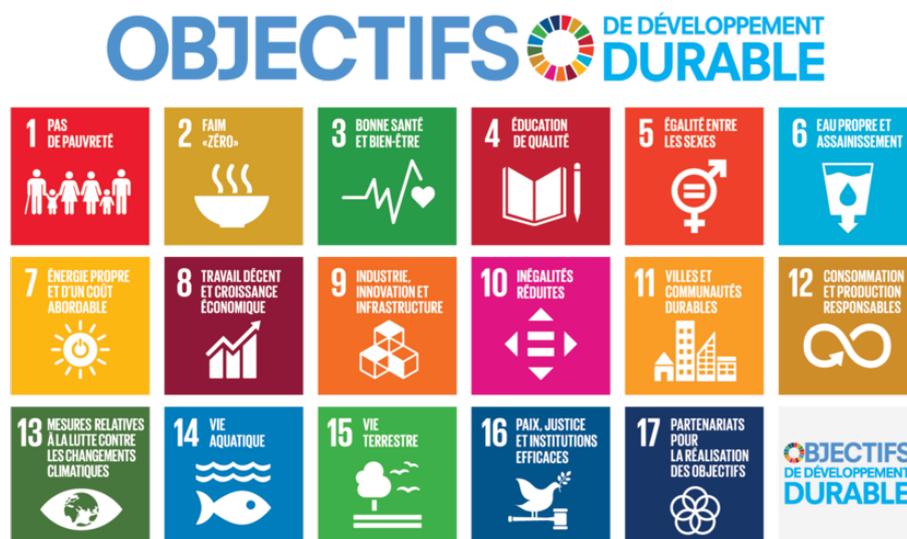
Développement durable

L'actualité mouvementée du marché énergétique, les signes de plus en plus clairs du changement climatique ainsi que le déclin de la biodiversité sont autant d'indicateurs de l'impact des activités humaines sur l'environnement en général. Nant de Drance SA a conscience de ces problématiques et considère le développement durable comme une thématique centrale à intégrer dans le cadre des activités de la société Nant de Drance. La gestion d'un aménagement de production et de gestion de l'énergie comme Nant de Drance, avec une approche tenant compte des enjeux écologiques, sociaux et économiques, est primordiale.

Le rapport d'exploitation 2022, premier exercice de la société en phase d'exploitation de l'aménagement, intègre pour la première fois une section dédiée à la thématique du développement durable. Le cadre global d'évaluation pertinent, applicable à la société Nant de Drance, est présenté dans les sections suivantes. Les lignes directrices en matière de durabilité sont détaillées et mèneront dans un second temps au diagnostic des activités de la société. Une première série d'indicateurs clé de performance (Key Performance Indicators) a été mise en place afin de permettre un monitoring des principaux paramètres environnementaux, sociaux et économiques propres à la société.

Objectifs de développement durable

Nant de Drance a fait de choix d'appuyer sa démarche de durabilité sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui constituent un outil d'orientation majeur dans toute vision d'entreprise qui cherche à inscrire ses activités dans une optique de durabilité. Les 17 ODD se sont désormais imposés comme une norme et sont reconnus au niveau mondial comme un appel important à l'action.



Objectifs de développement durable (un.org)

La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et sa gestion sont la vocation principale de la société Nant de Drance SA, qui entend reprendre et appliquer les principes en matière de durabilité appliqués par la société Alpiq SA, actionnaire et mandataire pour la gestion administrative de Nant de Drance.

Cinq objectifs de développement durable ont été jugés les plus pertinents et ont été retenus comme prioritaires. Ils constituent à l'avenir les piliers de la stratégie de durabilité et de l'approche ESG (Environnement – Société – Gouvernance) propre à la gestion de l'ouvrage Nant de Drance. Ces cinq ODD sont présentés ci-après, tels que décrits par le DFAE (département fédéral des affaires étrangères) au niveau suisse. [Objectifs de développement durable \(admin.ch\)](#)



Nant de Drance et l'ODD 7

Garantir l'accès de tout un chacun à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Etant donné que le développement durable va nécessairement de pair avec un développement économique respectueux du climat, il est prévu d'accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial et de multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il faudra en outre encourager la recherche dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, tout comme les investissements dans les infrastructures énergétiques et les technologies relatives à l'énergie propre.



Nant de Drance et l'ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Plus de 200 millions de personnes sont aujourd'hui au chômage dans le monde, avant tout les jeunes. Or, l'emploi et la croissance économique contribuent de façon décisive à la lutte contre la pauvreté. La promotion d'une croissance durable et d'une économie verte ainsi que la création d'un nombre suffisant d'emplois décents, dans le respect des droits de l'homme et des limites planétaires, sont d'une importance primordiale tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés et émergents.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Nant de Drance et l'ODD 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Afin de rendre les infrastructures et les industries durables, l'objectif prévoit d'utiliser les ressources de façon plus efficace et de recourir de façon accrue aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement. Il encourage les développements technologiques, la recherche et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Par ailleurs, il vise à améliorer l'accès des petites entreprises industrielles et des autres entreprises aux services financiers, y compris à des prêts consentis à des conditions abordables. Il favorise également l'intégration de ces entreprises dans les chaînes de création de valeur et sur les marchés.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Nant de Drance et l'ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les changements climatiques constituent un enjeu crucial pour le développement durable. Le réchauffement atmosphérique induit des bouleversements du système climatique mondial. Ces changements menacent les conditions d'existence de groupes entiers de population dans des régions du monde peu développées tandis que, dans les régions développées, l'infrastructure et certains secteurs de l'économie subissent plus particulièrement les risques liés aux changements climatiques.



Nant de Drance et l'ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La conservation et la gestion durable de la biodiversité sont essentielles au développement social et économique ainsi qu'à la survie de l'humanité. Toutefois, les statistiques révèlent un déclin continu de la biodiversité et la disparition de forêts. Le recul des surfaces forestières menace le bien-être de l'espèce humaine, en particulier celui des populations rurales pauvres, parmi lesquelles des communautés indigènes et locales. La biodiversité et les forêts contribuent à la réduction de la pauvreté en cela par exemple qu'elles favorisent la sécurité alimentaire et la santé, fournissent de l'air pur et de l'eau propre, absorbent les émissions de CO₂ et constituent la base d'un développement écologique.

Engagement de Nant de Drance dans une perspective de durabilité

Nant de Drance entend, dans la mesure des moyens qui lui sont propres, apporter sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD) et adapter les processus internes pertinents à cette orientation. Il est de sa responsabilité d'entreprise d'intégrer des objectifs clairs en matière de durabilité dans notre stratégie, de définir des mesures et de les mettre en œuvre. Dans le cadre de ce premier rapport sur le développement durable, qui coïncide avec la mise en service commerciale de l'installation, la priorité est mise sur la définition des lignes directrices en la matière et l'élaboration d'indicateurs clés de performance (key performance indicators, KPI) spécifiques aux enjeux de durabilité et pertinents pour la société Nant de Drance.

Fort de ce premier cadrage des enjeux spécifiques à l'organisation, les années à venir permettront l'optimisation progressive des activités par la définition et la mise en place d'actions concrètes. La mise en place d'indicateurs de performance environnementale, sociale et économique permettra un suivi d'efficacité de la mise en œuvre des actions menées, d'année en année.

Les sections ci-après explicitent, pour chacun des principaux objectifs de développement durable identifiés, l'orientation stratégique définie dans le contexte des activités de la société Nant de Drance et les principaux faits marquants de 2022.

ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tout un chacun à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Orientation stratégique

La fonction de Nant de Drance s'inscrit totalement dans la perspective actuelle d'évolution des moyens de production d'énergie électrique en Suisse et en Europe, irrémédiablement tournée vers les énergies renouvelables. L'installation de pompage-turbinage en tant que telle fonctionne principalement comme un accumulateur hydraulique d'énergie avec des

cycles de charge-décharge relativement courts, et se distingue ainsi des grands barrages d'accumulation, caractérisés par des cycles saisonniers. La production électrique de l'ouvrage de pompage-turbinage en tant que telle, issue des apports naturels, est relativement faible par rapport à la quantité d'énergie stockée provenant du réseau électrique haute tension, du fait de la faible superficie du bassin versant du barrage supérieur du Vieux-Emosson. Sa flexibilité d'utilisation est une force de contribution majeure dans la perspective d'évolution des moyens de production électrique, dont la part renouvelable - souvent intermittente - est vouée à augmenter ces prochaines décennies. La fonctionnalité de stockage de Nant de Drance est donc parfaitement complémentaire avec celle des autres moyens de production électriques renouvelables. L'installation permet un pilotage en temps réel, à la demande, de la production qui contribuera à la résilience à long terme du réseau électrique.

Nant de Drance vise à mettre en place une politique d'exploitation de la centrale respectueuse de l'environnement, à évaluer régulièrement la pertinence environnementale de ses propres activités et à les optimiser lorsque des améliorations potentielles sont identifiées.

Dans une optique d'efficacité économique, Nant de Drance vise à une maîtrise rigoureuse des coûts d'exploitation. De cette maîtrise dépend le coût de production global de l'énergie stockée, coût qui doit à la fois être en adéquation avec les prix du marché et garantir la viabilité économique de la société de partenaires, à long terme.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2022

L'année 2022 marque l'aboutissement d'un projet long terme, parfois mené contre les tendances du marché mais totalement en adéquation avec les perspectives énergétiques actuelles.

C'est une puissance totale de pompage - turbinage de 900 MW et une capacité de stockage de 20 millions de kWh qui est mise en service sur le réseau électrique Suisse. Les 6 pompes-turbines de 150 MW permettant une transition pompage-turbinage en moins de 5 minutes, constituent un outil de gestion de la production électrique moderne, flexible et bas carbone. Les mois à venir montreront la pertinence économique de ce projet.

L'ensemble de la phase de construction a été menée dans une optique de limitation des impacts sur l'environnement et les riverains. Cette ligne de conduite est maintenue pour la phase d'exploitation qui démarre actuellement.

ODD 8 – Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Orientation stratégique

La construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a impliqué des travaux hors du commun. A l'image de la grande épopée des barrages au milieu du siècle dernier, le chantier a nécessité la mobilisation maîtrisée de ressources extraordinaires, tant d'un point de vue humain que financier ou technologique. Son fonctionnement est assuré par l'implication des partenaires ainsi que par les mandats qu'elle attribue à de nombreuses entreprises externes.

Après des phases d'étude menées par les maîtres d'œuvre et leurs mandataires techniques, c'est jusqu'à 650 ouvriers au plus fort du chantier et quelque 60 entreprises qui ont œuvré à la réalisation de cet ouvrage.

La phase d'exploitation est également génératrice d'emploi et de valeur économique, de façon directe du fait des besoins de prestations liés à l'exploitation de l'ouvrage en tant que tel, mais également des prestations liées à la gestion de la société. De nombreux mandataires interviennent dans le cadre des démarches de transition vers l'exploitation courante et durant toute la durée d'exploitation de la centrale. La société contribue à l'économie régionale par les mandats, octroyés aux entreprises locales lorsque les conditions le permettent. La société contribue également à l'économie régionale par les taxes et impôts qu'elle verse aux collectivités locales et cantonales.

De par sa fonctionnalité et sa puissance, Nant de Drance contribue notablement à renforcer la résilience du réseau d'approvisionnement électrique Suisse et favorise le développement des énergies renouvelables. Il participe à garantir un contexte énergétique stable et durable, condition essentielle à la bonne santé de l'économie Suisse.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2022

L'année 2022 est un point de bascule de projet Nant de Drance, avec la transition d'une organisation de projet vers une organisation d'exploitation. Les effectifs opérationnels directement et indirectement liés à l'ouvrage décroissent progressivement en conséquence. En phase d'exploitation, une quinzaine de personnes travaillent dans le périmètre de la centrale.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Orientation stratégique

Le fonctionnement de Nant de Drance est complexe, et repose sur six pompes-turbines à vitesse variable de 150 MW chacune, réparties sur deux voies d'eau. La hauteur de chute fluctue en fonction du niveau d'eau du lac aval – le lac d'Emosson, qui est également exploité par une autre société, Electricité d'Emosson SA. Les quatre partenaires de Nant de

Drance définissent chacun indépendamment les uns des autres leur programme de production. Nant de Drance est donc un chef-d'œuvre de complexité, ouvrage à l'avant-garde du domaine qui a nécessité des compétences expertes durant sa conception et sa réalisation et qui est progressivement apprivoisé par les équipes en charge de l'exploitation pour répondre de façon optimale aux exigences des partenaires.

Les turbines sont équipées de moteurs-générateurs asynchrones à double alimentation qui permettent une utilisation avec le meilleur rendement des machines. Cette technologie, encore peu répandue dans ce type d'installations, permet de contrôler la vitesse de rotation des machines aussi bien en mode pompe qu'en mode turbine et donc de diminuer les pertes énergétiques. Elle garantit de plus une grande flexibilité pour répondre aux exigences du réseau et du marché, notamment pour équilibrer le réseau qui sera de plus en plus alimenté par des outils de production non pilotables comme l'éolien et le solaire. Nant de Drance est donc parfaitement équipé pour faire face aux défis actuels et futurs du marché de l'électricité.

[Descriptif technique de la Centrale - Nant de Drance \(nant-de-drance.ch\)](http://nant-de-drance.ch)

Principaux enjeux et actions pour l'année 2022

La mise en service commerciale de la centrale au 1^{er} juillet 2022 constitue de fait un accomplissement majeur, qui justifie les 14 années de travaux. Le fonctionnement de la centrale est progressivement adapté depuis la période de mise en service se terminant par les phases probatoires vers un mode d'exploitation commerciale. Les premiers enseignements en termes de performance et l'alignement avec le contexte actuel et futur du marché de l'électricité sont autant de défis pour les équipes qui prennent actuellement en main le pilotage de cet outil de gestion de l'énergie de haute précision, enjeux qui vont perdurer pour les années à venir.

ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Orientation stratégique

Technologie centenaire, l'hydroélectricité peut être considérée comme la technologie de production électrique renouvelable du 20^{ème} siècle, par opposition au « nouveau renouvelable », notamment à l'éolien, au solaire et à la géothermie qui prennent année après année une place plus importante dans le mix énergétique Suisse et mondial. L'hydroélectricité est de fait une technologie à faible émission de gaz à effet de serre, en opposition aux centrales de production thermiques (charbon ou gaz notamment). Une fois construits, les ouvrages hydroélectriques ne nécessitent en effet quasi aucune consommation, directe ou indirecte, de combustibles fossiles, principaux vecteurs de gaz à effet de serre. Les

émissions de gaz à effet de serre induites par l'ouvrage ne sont néanmoins pas nulles. Elles sont d'une part générées avant exploitation, par la phase de construction (matériel et machines), mais aussi durant toute la phase d'exploitation (consommation électrique, transport, fournitures et services tout au long de la durée de vie de l'ouvrage). Les émissions de gaz à effet de serre induites, usuellement estimées entre 10 et 100 g équivalent CO₂ par kWh selon les caractéristiques de l'ouvrage hydroélectrique, restent largement inférieures à celles des centrales thermiques, en général de l'ordre de 500 g équivalent CO₂ par kWh, parfois plus (Valeurs moyennes selon 5^{ème} rapport - 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC).

En termes de fonctionnement, la centrale de Nant de Drance se distingue des grands ouvrages hydroélectriques historiques dits d'accumulation comme les barrages d'Emosson ou de Grande-Dixence. En effet, le lac supérieur du Vieux-Emosson, est alimenté par un bassin versant naturel qui collecte donc des quantités limitées d'eaux météoriques. Le principe de fonctionnement de l'ouvrage repose donc peu sur l'accumulation, mais sur des cycles de pompage-turbinage relativement fréquents, calés sur la demande en énergie sur le réseau électrique Suisse. Nant de Drance fonctionne donc comme un accumulateur électrique qui permet de stocker sous forme d'énergie potentielle l'électricité en excès en période de demande faible, pour la redistribuer en période de forte demande. Cette batterie hydraulique assure un stockage d'énergie de grande capacité sous forme potentielle, sans induire d'émission significative de gaz à effet de serre. Elle s'intègre parfaitement dans une perspective de complémentarité avec les nouvelles énergies renouvelables - souvent intermittentes - qui sont vouées à prendre une part de plus en plus importante dans le mix énergétique Suisse ces prochaines décennies.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2022

L'année 2022 marque la fin des travaux de construction et la mise en service commerciale de l'ouvrage, au 1^{er} juillet. L'année 2022 est donc une année de démarrage, partielle en termes de production tout comme en termes d'émission de gaz à effet de serre. Pour l'année 2022 l'effort s'est orienté sur la mise en place d'un monitoring de l'électricité prélevée pour les besoins de pompage et des services internes ainsi que de l'électricité produite par turbinage et réintroduite sur le réseau haute tension. Ces variables sont la base de l'évaluation de la performance énergétique et des émissions de gaz à effet de serre liées à l'approvisionnement électrique de l'ouvrage. Les émissions de gaz à effet de serre induites, principal indicateur de performance, seront reportées annuellement pour les années d'exploitation à venir.

ODD 15 – Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Orientation stratégique

La protection de la biodiversité est un objectif de durabilité qui tient particulièrement à cœur de la société Nant de Drance, des sociétés de partenaires et des personnes impliquées dans le projet. Le projet a fait l'objet d'un rapport d'impact sur l'environnement dans le cadre de la procédure d'autorisation, qui a permis de mettre en évidence la valeur des milieux touchés par l'ouvrage comme des milieux situés dans les emprises de chantier.

La préservation des valeurs naturelles a été un enjeu opérationnel dès le début du chantier de construction, dans une optique de minimisation des impacts. Les principaux impacts sur l'environnement de la phase de chantier sont liés à la construction de la centrale souterraine et de la ligne à très haute tension qui la relie au réseau électrique. Les abords du chantier ont été protégés durant la phase de chantier et les secteurs d'installation de chantier sont aujourd'hui progressivement rendus à la nature à l'issue du chantier, après un réaménagement naturel adéquat.

Une fois la centrale en exploitation, les impacts résiduels sont très limités car toutes les installations sont souterraines. De plus, l'exploitation se faisant en circuit hydraulique quasi fermé, elle n'engendre pas d'impact additionnel sur les cours d'eau ou le paysage.

Afin de compenser son impact écologique et pour répondre aux exigences de la LPN, Nant de Drance SA réalise par ailleurs quinze mesures environnementales et investit pour ce faire 22 millions de CHF. La mise en œuvre des mesures de compensation est un projet en soi, qui a débuté en même temps que le chantier. Le catalogue des mesures a été établi et fait partie intégrante de la concession hydraulique liée à l'ouvrage. Les milieux humides sont au centre des mesures de compensation réalisées par Nant de Drance SA afin de favoriser la recolonisation des lieux par certaines espèces animales et végétales rares ou menacées de disparition en Suisse. Dans leur ensemble, les quinze mesures de compensation se répartissent de la plaine à la montagne sur les communes de Vernayaz, Dorénaz, Salvan, Finhaut, Martigny, Saxon et Trient. Les projets situés sur les territoires des trois communes : Vernayaz, Martigny et Dorénaz ont été choisis afin de former une liaison entre le Fond du Mont et le Rhône, créant ainsi un couloir favorable aux déplacements de la biodiversité. Certaines mesures, comme celles de Saxon, de Dorénaz ou celle du réaménagement du lit du Trient, améliorent non seulement l'écologie de la région mais également la sécurité des riverains contre les crues.

La réalisation des différents projets se fait en collaboration avec les associations environnementales (Pro Natura et WWF) membres du groupe d'accompagnement au côté des collectivités publiques et autorités cantonales et fédérales.

L'engagement de Nant de Drance s'inscrit par ailleurs dans la durée. Après leur réalisation, les secteurs hébergeant ces mesures font l'objet d'un suivi d'efficacité, réalisé par des biologistes diplômés, qui débouche sur la phase de suivi d'exploitation. A l'image de la centrale, les mesures environnementales seront suivies et entretenues sur toute la durée d'exploitation (80 ans), afin de garantir leur fonctionnalité écologique sur le long terme.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2022

Dans cette phase de fin de chantier, l'enjeu consiste à rendre à la nature les surfaces occupées provisoirement durant les travaux. Des réaménagement qualitatifs et intégrés au site, intégrant notamment des plantations indigènes et des aménagements favorables à la faune sont réalisés dans les zones concernées.

Concernant les mesures de compensation, sorti des objectifs écologiques et de définition des secteurs d'intervention, le principal enjeu est de faire aboutir des projets cohérents pour la nature et acceptés par la collectivité. Dans ce contexte, la réalisation de l'ensemble des mesures environnementales est un processus de longue haleine, l'élaboration de certains projets est encore en cours et les discussions avec les parties prenantes loin d'être abouties pour certaines d'entre elles.

La réalisation de ce catalogue de mesures de compensation, leur suivi d'efficacité et leur maintien sur le long terme constituent le principal indicateur de performance retenu pour cette thématique. Il sera reporté annuellement pour les années d'exploitation à venir.

Indicateurs de durabilité

Les indicateurs clés de performance (KPI) sont un outil de pilotage très répandu en matière de gestion des entreprises, notamment pour assurer un monitoring des processus propres aux enjeux de durabilité et évaluer quantitativement l'effet des différentes actions mises en place au sein d'une organisation donnée.

Les indicateurs spécifiques aux enjeux de durabilité sont usuellement classés selon les trois piliers du développement durable (Environnement/Société/Economie). Les thématiques et enjeux propres à ces trois piliers sont aujourd'hui bien établis mais ne permettent pas d'établir une liste exhaustive de KPI applicables à toute organisation. Les indicateurs pertinents pour chaque organisation sont en effet dépendants de la nature de ses activités et de son contexte environnemental, social et économique.

La société Nant de Drance, liée à l'exploitation d'un unique ouvrage de production et de stockage d'énergie électrique, présente des caractéristiques spécifiques qui ont orienté le choix des indicateurs clés de performance pertinents concernant les aspects environnementaux, sociétaux et économiques. Dans cette phase de démarrage de l'exploitation commerciale de l'ouvrage, l'année 2022 constitue donc une mise en route de la démarche de suivi de ces indicateurs, qui seront au besoin consolidés et complétés ultérieurement.

Les KPI sont présentés ci-après de façon synthétique, pour les 3 domaines de l'environnement, de la société et de l'économie. La période considérée démarre au 1^{er} juillet 2022, date du début de l'exploitation commerciale.

Synthèse des indicateurs clés de performance

Indicateurs Environnementaux

Mesures de compensation réalisées
sur un total de 15

8

Investissement annuel lié aux mesures environnementales
en milliers CHF

320

Emissions de gaz à effet de serre
en g CO₂e par kWh

13.0

Nombre d'incidents environnementaux

0

Nombre d'accidents environnementaux

0

Indicateurs sociétaux

**Nombre d'accidents
professionnels**

0

**Taux de mixité des
organes de la société**
% de femmes

17

Indicateurs économiques

**Coût de maintenance
des installations**
en cts par kWh stocké

14.8

**Montant des impôts et
redevances**
en cts par kWh stocké

9.8

Indicateurs environnementaux

Mesures de compensation environnementales

Les mesures de compensation environnementales sont intrinsèquement liées au projet Nant de Drance, étant inscrites dans l'acte de concession. Devisées à un total de 22 mio CHF, elles sont le fruit de l'évaluation environnementale réalisée lors des phases d'étude, le principe de compensation des impacts environnementaux faisant partie intégrante du projet mis à l'enquête. Les mesures de compensation assurent une intégration optimale du projet dans son contexte naturel. Elles permettent de compenser les impacts temporaires et permanents liés aux nouvelles infrastructures.

Ces mesures sont administrativement distinctes des mesures directement liées au chantier de construction, qui sont réalisées dans le cadre financier et opérationnel du projet de la centrale Nant de Drance.

15 mesures distinctes ont été retenues d'entente avec les ONG et les communes concernées. Les projets de mesures de compensation doivent néanmoins faire l'objet de projets de détail, et leur réalisation nécessite une autorisation de construire propre à chacune et distincte de l'ouvrage principal de pompage-turbinage. Dans un contexte où les contraintes territoriales évoluent au fil du temps, la mise en œuvre de certaines de ces mesures se heurte à de nombreux écueils, notamment administratifs, fonciers et techniques, amenant parfois à mettre en œuvre des mesures adaptées, voir dans le cas de blocages importants à élaborer de nouvelles mesures alternatives.

Pour ces raisons, leur mise en œuvre progresse à un rythme dicté par les opportunités d'avancement de chacun des dossiers.

**Mesures de
compensation réalisées**
sur un total de 15

8

Durant l'année 2022, la mesure n° 7 – Réaménagement Vernayaz – Miéville, consistant en la revitalisation d'un secteur forestier, l'élargissement du cours d'eau de la Lantze et la création de milieux humides, a été finalisée. Le suivi d'efficacité, prévu sur 5 ans, est en conséquence mis en place. Une mesure complémentaire, n° 13a, est en cours d'étude concernant le soutien à l'étiage des canaux de Saxon, faisant suite au constat de manque de dynamique de cours d'eau sur la Lantze. La mesure n° 4, consistant en la suppression des seuils sur le cours d'eau du Trient à Vernayaz, a été abandonnée d'entente avec les parties prenantes, cet abandon a été entériné dans l'avenant 2 à la concession obtenue par Nant de Drance.

Le nombre total de mesures est donc fixé à 15 et 8 sont réalisées à ce jour. Sont considérées comme réalisées les mesures pour lesquelles les travaux d'aménagement ont abouti, pour lesquelles les modalités d'entretien adéquat sont en place ou pour lesquelles une décision formelle levant l'obligation d'exécution est prononcée. Le suivi d'efficacité réalisé sur 5 ans, puis le suivi d'entretien réalisé sur la durée de la concession, permettent d'assurer la fonctionnalité de la mesure sur le long terme.

Les mesures n° 3, 5 et 13, concernant respectivement le réaménagement de la place d'installation à Vieux Emosson (commune de Finhaut), le réaménagement de la carrière de la Gueulaz (commune de Finhaut) et l'aménagement des canaux (commune de Saxon) ont été réalisées en parallèle du chantier de construction de la centrale et arriveront au terme des 5 ans de suivi d'efficacité courant 2023.

Investissement annuel lié aux mesures environnementales en milliers CHF	Total au 31.12 2022 en milliers CHF
<hr/> 320	<hr/> 7238

En tant que concessionnaire pour une durée de 80 ans, la société Nant de Drance a la responsabilité de mise en œuvre de ces mesures de compensation, mais également de l'entretien et du suivi d'efficacité des aménagements réalisés. Pour l'année 2022, les investissements liés aux mesures environnementales ont été à hauteur de 320 kCHF, pour un total investi de 7 238 kCHF.

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon les principes dictés par le Greenhouse Gas protocol et le standard de reporting GRI 305, sur la base des données d'exploitation.

Pour cette première année de reporting, l'accent a été mis sur l'évaluation des champs d'application (scopes) 1 et 2, concernant respectivement les émissions directes de gaz à effet de serre liées à l'exploitation de la centrale ainsi que les émissions indirectes liées à l'approvisionnement énergétique, électrique tout comme chaleur, refroidissement ou vapeur. Par émissions directes, on entend la combustion de carburant induit par les installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation. Par émission indirectes liées à l'approvisionnement énergétique, on entend les émissions induites par la production d'énergie consommée par les installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation. La quantification des autres sources d'émission de gaz à effet de serre (générateur de secours, véhicules d'exploitation notamment) sera mise en place dès 2023.

Le champ d'application 3 (Scope 3), qui correspond à toutes les autres émissions indirectes provenant de sources non-détenues par l'organisation, n'est pas considéré dans la présente évaluation pour cette première année de suivi.

Les émissions scope 1 liées à la consommation de carburant du générateur de secours et des véhicules d'exploitation ne sont pas considérées dans le présent rapport et seront intégrées à l'évaluation pour les années à venir.

Les émissions scope 2 sont liées à l'approvisionnement énergétique nécessaire au fonctionnement de l'aménagement (pompage et fonctionnement des services internes). En l'absence de certificats de provenance couvrant cet approvisionnement énergétique, le facteur d'émission moyen lié au mix électrique suisse tel que documenté par l'Association of Issuing Bodies (AIB 2021, 31.05.2022) est considéré pour le calcul des émissions.

Les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO₂ (CO₂e), sont déduites de la consommation électrique totale et sont directement reportées en relatif par rapport au total d'électricité redistribué sur le réseau haute tension Suisse après stockage.

**Emissions de gaz à effet
de serre**
en g CO₂e par kWh

13.0

L'année 2022 est partielle et peu représentative en termes de production par rapport aux conditions d'exploitation commerciale à venir. Les sources d'émission comptabilisées sont en l'état partielles et seront complétées afin d'obtenir une appréciation plus globale des émissions totales liées à l'ouvrage. Les émissions liées à l'approvisionnement énergétique (scope 2) sont néanmoins relativement basses et directement dépendantes du mix électrique moyen Suisse, particulièrement favorable par rapport à celui de certains de nos voisins européens, grâce à la forte part de production hydroélectrique et nucléaire, technologies à faible émission de gaz à effet de serre.

A titre informatif le 5ème rapport - 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), référence mondiale en la matière, fait état des valeurs moyennes d'émission de gaz à effet totales (Scope 1, 2, et 3 cumulés) suivantes, pour les différentes technologies de production d'électricité :

- Gaz à cycle combiné : 490 g CO₂e/kWh
- Solaire en toiture : 41 g CO₂e/kWh
- Hydroélectrique d'accumulation : 24 g CO₂e/kWh
- Nucléaire : 12 g CO₂e/kWh

Accidents et incidents environnementaux

Les incidents environnementaux désignent des événements liés à l'exploitation induisant un risque potentiel ou avéré sur l'environnement. Un incident est donc une situation de non-contrôle, de déviation par rapport à un règlement ou une procédure interne pouvant générer à un impact sur tout compartiment environnemental exposé ; eau, terre, air, milieux naturels. Les accidents environnementaux désignent des incidents environnementaux qui provoquent effectivement des effets néfastes sur l'environnement.

Pour exemple, une fuite d'huile hydraulique récupérée dans un bac de rétention ou traitée rapidement avec des produits absorbants, sans propagation vers les milieux naturels, peut être considérée comme un incident environnemental. Une fuite d'huile qui induit une pollution d'un cours d'eau et un impact létal la faune piscicole constitue un accident environnemental.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de gestion du risque notamment développé dans la norme ISO 14 001, propre au management environnemental.



Durant ce premier semestre d'exploitation, aucun incident environnemental n'a été déclaré par les équipes en charge de l'exploitation du site, ni n'a été remonté de la part des autorités communales ou cantonales.

Un processus de reporting et de gestion du risque environnemental est actuellement défini et sera mise en place courant 2023, d'entente avec l'équipe en charge de l'exploitation de la centrale.

Indicateurs sociétaux

Accidents professionnels

La société Nant de Drance n'a pas d'employés sous contrat, l'exploitation de la centrale est assurée par les équipes mises à disposition par les partenaires et par des mandataires externes. La responsabilité en termes de sécurité incombe formellement à chaque employeur mais Nant de Drance attache néanmoins une grande importance à la santé et à la sécurité du personnel qui contribue à la bonne marche des installations. Un manuel de sécurité spécifique à l'ouvrage sert de cadre aux activités du personnel sur site et chaque nouveau mandataire intervenant est informé du contexte spécifique de l'ouvrage et doit faire la preuve de sa bonne prise en compte des aspects de santé et de sécurité au travail propres à son activité.

Les éventuels accidents qui se produiraient dans le périmètre sous la responsabilité de la société Nant de Drance et survenus à des employé-e-s de prestataires mandatés par elle sont remontés à la direction de la société, et constituent l'indicateur de suivi pertinent en matière de santé et sécurité au travail.

Nombre d'accidents professionnels

0

Durant ce premier semestre d'exploitation, aucun accident professionnel n'a été déclaré par les équipes en charge de l'exploitation du site, ni n'a été remonté à l'équipe de direction de projet.

Taux de mixité des organes de la société

La société Nant de Drance est sensible aux enjeux d'égalité homme-femme et soutient la diversité en général, source de richesse et de résilience dans toute organisation. En l'absence d'employés sous contrat, Nant de Drance a néanmoins peu d'influence sur cet enjeu, exception faite des organes de la société, qui sont formellement l'Assemblée générale, constituée par les 4 sociétés actionnaires, le Conseil d'administration et la société chargée de la révision. Seul le conseil d'administration est constitué de personnes physiques. Le taux de mixité de l'organisation est donc évalué parmi les 8 membres du Conseil d'administration disposant d'un droit de vote.

**Taux de mixité des
organes de la société**
% de femmes

17

Concernant l'année 2022, 1 femme fait partie des 8 membres du conseil d'administration. Pour plus de détails, se référer au chapitre du rapport de gestion concernant la gouvernance de la société.

Indicateurs économiques

Coûts de maintenance des installations

Les coûts d'exploitation de l'ouvrage Nant de Drance ont un impact direct sur la rentabilité économique de la société. Ils constituent un des principaux postes comptables sur lequel l'organisation a une influence directe, en opposition aux charges financières, impôts et taxes diverses. Un ouvrage maintenu avec soin et de façon efficace est la garantie d'une durabilité sur la durée de l'exploitation.

Les coûts d'exploitation considérés, tels que présentés dans les comptes de la société, englobent les coûts d'achat et de transport d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations, les coûts de matériel et prestations, les charges de personnel et autres charges d'exploitation. Ils sont rapportés au total d'électricité redistribué sur le réseau haute tension Suisse après stockage.

**Coût de maintenance
des installations**
en cts par kWh stocké

14.8

L'année 2022 est partielle en termes de production avec le début de l'exploitation commerciale au 1^{er} juillet, est également marquée par la fin des travaux de mise en service. Le présent indicateur est donc amené à se stabiliser pour les années à venir, en pleine situation d'exploitation commerciale.

Participation à l'économie régionale

Comme toute société commerciale, Nant de Drance est génératrice de valeur économique pour les partenaires qui la forment. Cette valeur économique est néanmoins en partie redistribuée à la collectivité, d'une part via les impôts que toute société verse aux autorités (impôts fonciers, sur le capital, sur le bénéfice) et d'autre part via les redevances hydrauliques et autres impôts spécifiques aux ouvrages hydroélectriques. Cette redistribution de la valeur économique participe à l'économie régionale, autant à l'échelle cantonale que pour les communes concédantes. Elle est rapportée au total d'électricité redistribué sur le réseau haute tension Suisse après stockage.

Montant des impôts et redevances
en cts par kWh stocké

9.8

L'année 2022 marque le début de l'exploitation commerciale au 1^{er} juillet, donc le versement des premières redevances hydrauliques. Le montant total des impôts et redevances versé en 2022, tel que publié dans la section comptabilité du présent rapport annuel, se monte à 7.82 mio. CHF.

Avec une production partielle et encore influencée par la mise en service des installations, le présent indicateur est donc amené à se stabiliser pour les années à venir, en pleine situation d'exploitation commerciale.

Rapport financier

Commentaires des états financiers

Contexte

L'exercice 2022 marque le début de l'exploitation des installations de Nant de Drance de manière progressive au cours du premier semestre. Dans les comptes, cela se traduit principalement par la mise en service comptable des installations, le début des amortissements et par la refacturation des charges annuelles aux partenaires.

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de la station de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.). Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires.

Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit également que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

Compte de résultat

Les produits d'exploitation totalisent 97.1 MCHF et sont composés principalement de la couverture des charges annuelles par les partenaires (92.7 MCHF).

Les charges d'exploitation s'établissent à 54.8 MCHF et comprennent principalement les amortissements des installations pour 38.5 MCHF. A fin 2022, Nant de Drance SA ne dispose plus de personnel. L'exploitation et la maintenance des installations sont confiées, par mandat, aux CFF et à Alpiq, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique « matériel et prestations ».

Les charges financières se montent à 34.4 MCHF, après prise en compte de l'activation des intérêts intercalaires de 1.2 MCHF.

Bilan

Au cours de l'exercice 2022, les investissements ont atteint 36.6 MCHF, intérêts intercalaires et prestations propres inclus (exercice précédent : 83.5 MCHF). Les installations mises en service au cours de l'exercice totalisent 2 185.3 MCHF.

Par rapport au 31 décembre de l'année précédente, les dettes financières ont diminué de 21 MCHF, pour s'établir à 1 659 MCHF au 31 décembre 2022. En 2023, un emprunt obligataire de 150 MCHF arrivera à échéance et a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Le ratio fonds propres total du bilan s'élève à 22.49% (exercice précédent : 21.92%).

Compte de résultat

CHF	Note	2022	2021
Charges annuelles facturées aux partenaires	1	92 679 971	-
Prestations propres activées		135 889	651 166
Autres produits d'exploitation	2	4 262 024	627
Total des produits d'exploitation		97 077 884	651 793
Achat et transport d'énergie		- 4 594 025	-
Matériel et prestations		- 5 721 866	- 129 467
Charges de personnel		- 252 017	- 728 086
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	3	- 110 000	-
Impôt sur le capital, foncier et diverses taxes	4	- 6 322 364	- 2 451 323
Autres charges d'exploitation		- 1 264 762	- 272 455
Amortissements	11, 12	- 36 518 842	-
Total des charges d'exploitation		- 54 783 876	- 3 581 331
Résultat avant intérêts et impôts		42 294 008	- 2 929 538
Produits financiers	5	408 223	1 471 204
Charges financières	6	- 34 437 464	- 504 236
Résultat avant impôt sur le bénéfice		8 264 767	- 1 962 570
Impôt sur le bénéfice	7	- 1 388 767	-
Résultat de l'exercice		6 876 000	- 1 962 570

Bilan

CHF	Note	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités		4 773 408	5 744 466
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	1 077 309	2 238 431
Autres créances à court terme		107 638	12 773 361
Actifs de régularisation à court terme	9	15 063 240	7 888 443
Actif circulant		21 021 602	28 644 708
Actifs de régularisation à long terme	10	18 146 486	24 861 708
Immobilisations financières		9 152 889	9 152 889
Immobilisations corporelles	11	2 137 779 981	2 149 764 304
Immobilisations incorporelles	12	11 039 093	11 177 950
Actif immobilisé		2 176 118 449	2 194 956 851
Total des actifs		2 197 140 051	2 223 601 559

CHF	Note	31.12.2022	31.12.2021
Dettes résultant de livraisons et de prestations	13	1 662 690	1 631 610
Dettes à court terme portant intérêts	16	159 000 000	30 000 000
Autres dettes à court terme		982 980	12 020 840
Passifs de régularisation	14	26 282 279	27 292 163
Provisions à court terme	15	1 807 257	3 072 100
Fonds étrangers à court terme		189 735 206	74 016 713
Dettes à long terme portant intérêts	16	1 500 000 000	1 650 000 000
Provisions à long terme	15	13 159 500	12 215 500
Fonds étrangers à long terme		1 513 159 500	1 662 215 500
Fonds étrangers		1 702 894 706	1 736 232 213
Capital-actions	17	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	18	167 790 119	167 790 118
Pertes reportées		- 30 420 774	- 28 458 202
Résultat de l'exercice		6 876 000	- 1 962 570
Total des fonds propres		494 245 345	487 369 346
Total des passifs		2 197 140 051	2 223 601 559

Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2022	2021
Résultat de l'exercice		6 876 000	- 1 962 570
Corrections pour :			
Amortissements des actifs immobilisés	11, 12	36 518 842	-
Bénéfice sur la vente de titres		-	- 729 287
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		1 161 121	33 933
Variation des autres créances		12 665 722	- 12 096 370
Variation des comptes de régularisation d'actif		- 308 452	- 154 585
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		31 080	- 1 301
Variation des autres dettes à court terme		962 140	12 003 288
Variation des comptes de régularisation de passif		- 1 009 884	- 522 140
Variation des provisions	15	- 320 842	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		56 575 727	- 3 429 032
Investissements dans des immobilisations corporelles		- 35 184 343	- 20 760 466
Prestations propres portées à l'actif	11	- 135 889	- 651 166
Intérêts intercalaires portés à l'actif	11	- 1 226 553	- 28 146 682
Encaissements provenant de la vente de titres		-	8 574 613
Flux financiers provenant des investissements		- 36 546 785	- 40 983 701
Remboursement d'emprunts	16	- 21 000 000	- 220 000 000
Variation des engagements financiers à court terme	16	150 000 000	-
Variation des engagements financiers à long terme	16	- 150 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		- 21 000 000	- 220 000 000
Variation des liquidités		- 971 058	- 264 412 733
Preuve :			
Liquidités du début de période		5 744 466	270 157 199
Liquidités en fin de période		4 773 408	5 744 466
Variation des liquidités		- 971 058	- 264 412 733

Tableau des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2020	350 000 000	167 790 118	- 28 458 202	489 331 916
Résultat de l'exercice			- 1 962 570	- 1 962 570
Fonds propres au 31.12.2021	350 000 000	167 790 118	- 30 420 772	487 369 346
Résultat de l'exercice			6 876 000	6 876 000
Fonds propres au 31.12.2022	350 000 000	167 790 118	- 23 544 772	494 245 346

Annexe aux comptes

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

La présentation des comptes diffère du rapport précédent. Néanmoins, les principes d'évaluation ont été appliqués de manière inchangée.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs à vue et des dépôts à terme auprès des banques. Elles sont comptabilisées à la valeur nominale.

Titres

Le solde des actions de Swissgrid sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, aucun cours n'étant disponible. A la date d'établissement du bilan, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des corrections de valeur économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont :

Catégorie	Durée d'utilité (année)
Terrains	80
Bâtiments	80
Concessions	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an. Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés. Pendant la phase de construction l'activation des intérêts s'effectue au maximum sur le prix de revient moyen au taux moyen des passifs rémunérables.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué sauf dans le cas de dépréciation de valeur. Pendant la phase de construction, les prestations propres liées à l'activité de projet ont été portées à l'actif.

Immobilisations incorporelles

Les concessions acquises dans le cadre de l'exploitation des installations détenues en propre sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession. Pendant la phase de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue au sens de la norme Swiss GAAP RPC 20.

Engagements

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable justifiée résultant d'un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation. Si le facteur temps exerce une influence significative, le montant de la provision est actualisé.

Intérêts activés sur dettes financières

Les intérêts sur dettes financières sont en principe comptabilisés dans les charges de la période qui les concerne. Ils sont en relation directe avec l'acquisition ou la construction des aménagements et sont portés à l'actif. Ces intérêts sont calculés sur le montant effectivement acquitté au cours de la période allant du début de la construction jusqu'à la mise en service de l'installation.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme des transactions avec des parties liées de la société les relations commerciales avec des actionnaires de la société, des sociétés entièrement consolidées par ces derniers et d'autres personnes considérées comme étant des parties liées selon Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés mentionnées dans la note 17 sont considérées comme étant des actionnaires. Alpiq SA est gérée à 100% par Alpiq Holding SA; Alpiq Holding SA et ses entreprises, entièrement consolidées, sont considérées comme étant d'autres parties liées. Il en va de même pour toutes les sociétés sur lesquelles les actionnaires exercent une influence notable.

Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liées aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité et du montant des prestations et coûts unilatéraux futurs.

Notes relatives au compte de résultat et au bilan

1. Charges annuelles facturées aux partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

CHF	2022	2021
Produits de location	3 837 844	-
Autres produits d'exploitation	424 180	627
Total	4 262 024	627

3. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2022	2021
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	- 66 000	-
Redevances hydrauliques	- 44 000	-
Total	- 110 000	-

L'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais (60%) et les redevances hydrauliques à payer aux autorités concédantes (40%) sont basées sur le taux maximum de CHF 110.-/kW.

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage. Nant de Drance SA a déposé une demande d'éclaircissement sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune dépense au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat de l'exercice 2022. Il en résulte un engagement conditionnel non chiffrable.

4. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2022	2021
Impôt sur le capital	- 2 730 621	- 2 451 256
Impôt foncier	- 3 584 100	-
Autres taxes	- 7 643	- 67
Total	- 6 322 364	- 2 451 323

5. Produits financiers

CHF	2022	2021
Rendement des titres	0	255 453
Bénéfice sur la vente de titres	-	729 287
Produit d'intérêts	307 537	377 537
Gain de change sur devises étrangères	100 685	108 927
Total	408 223	1 471 204

6. Charges financières

CHF	2022	2021
Charges d'intérêts	- 27 209 617	- 27 943 057
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts	- 7 888 443	- 10 826 382
Autres frais financiers	- 474 291	- 569 211
Perte de change sur devises étrangères	- 91 665	- 138 651
Charges d'intérêts, commissions et coûts d'émission activés	1 226 553	38 973 065
Total	- 34 437 464	- 504 236

7. Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'hypothèses. Le calcul de l'impôt se base sur un arrêt du Tribunal fédéral de mai 2019 concernant l'imposition des sociétés de partenaires dans le canton du Valais. Celui-ci stipule que la détermination fiscale du bénéfice des sociétés de partenaires doit être effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus).

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	2022	2021
Créances envers des tiers	1 077 309	1 084 082
Créances envers des actionnaires	-	1 154 349
Total	1 077 309	2 238 431

9. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	6 866 343	7 888 443
Actifs de régularisation envers des actionnaires	8 196 897	-
Total	15 063 240	7 888 443

1 Ce poste comprend la part à court terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts (cf. note 10)

10. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	15 712 233	22 578 576
Actifs de régularisation envers des sociétés liées	-	22 928
Actifs de régularisation envers des actionnaires	2 434 253	2 260 204
Total	18 146 486	24 861 708

1 Ce poste comprend la part à long terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts

Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à court terme	6 866 343	7 888 443
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à long terme	15 712 233	22 578 576
Total	22 578 576	30 467 019

Au cours des années 2015, 2016, 2018 et 2020, des Swaps, classifiés en tant que couverture ont été liquidés. Les coûts associés sont désormais amortis dans le compte de résultat selon la durée résiduelle des contrats initiaux. La dissolution des coûts de règlement des Swaps de taux est activée comme les intérêts intercalaires. Cette dissolution n'a pas d'impact sur le tableau des flux de fonds.

11. Immobilisations corporelles

Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Investissements		23 033 220	23 033 220
Intérêts intercalaires		1 226 553	1 226 553
Prestations propres activées		135 889	135 889
Transfert	2 174 147 439	- 2 174 147 439	-
Valeur brute au 31.12.2022	2 174 147 439	12 528	2 174 159 966
Fonds d'amortissement au 01.01.2022	-		-
Amortissements	- 36 379 986		- 36 379 986
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	- 36 379 986		- 36 379 986
Valeur nette au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Valeur nette au 31.12.2022	2 137 767 453	12 528	2 137 779 981

Exercice précédent

CHF	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2021	2 066 287 159	2 066 287 159
Investissements	43 852 914	43 852 914
Intérêts intercalaires	38 973 065	38 973 065
Prestations propres activées	651 166	651 166
Valeur brute au 31.12.2021	2 149 764 304	2 149 764 304
Valeur nette au 01.01.2021	2 066 287 159	2 066 287 159
Valeur nette au 31.12.2021	2 149 764 304	2 149 764 304

12. Immobilisations incorporelles

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Valeur brute au 31.12	11 177 950	11 177 950
Fonds d'amortissement au 01.01	-	-
Amortissements	138 857	-
Fonds d'amortissement au 31.12	138 857	-
Valeur nette au 01.01	11 177 950	11 177 950
Valeur nette au 31.12	11 039 093	11 177 950

Ce poste comprend la concession acquise dont l'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1^{er} juillet 2022.

13. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Engagement envers des tiers	599 727	643 952
Engagement envers des sociétés liées	486 875	794 027
Engagement envers des actionnaires	576 089	193 631
Total	1 662 690	1 631 610

14. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Passifs de régularisation envers des tiers	24 631 271	22 264 070
Passifs de régularisation envers des sociétés liées	105 792	3 427 537
Passifs de régularisation envers des actionnaires	1 545 216	1 600 556
Total	26 282 279	27 292 163

15. Provisions à court et long terme

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 072 100	3 072 100
Provisions à long terme au 1er janvier	12 215 500	12 215 500
Provisions au 1er janvier	15 287 600	15 287 600
Utilisation	- 320 842	- 320 842
Provisions au 31 décembre	14 966 758	14 966 758
Provisions à court terme au 1er janvier	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 1er janvier	13 159 500	13 159 500

- 1 La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

16. Dettes à court et long terme portant intérêts

Emprunts financiers

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts financiers envers des tiers ¹	9 000 000	30 000 000
Total	9 000 000	30 000 000

- 1 Ce poste comprend une avance fixe sur le crédit consortial.

Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2022	Valeur nominale 31.12.2021
Emprunt obligataire à taux fixe	2015 - 2023	23.10.2023	1,250	150 000 000	150 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2014 - 2024	18.07.2024	1,750	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	180 000 000	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Total				1 650 000 000	1 650 000 000

CHF	31.12.2022	31.12.2021
Échéance < 1 an	159 000 000	30 000 000
Échéance < 1-5 ans >	970 000 000	870 000 000
Échéance > 5 ans	530 000 000	780 000 000
Total	1 659 000 000	1 680 000 000

17. Capital-actions

CHF	Parts en %	31.12.2022	Parts en %	31.12.2021
Alpiq SA, Olten	39.00	136 500 000	39.00	136 500 000
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	126 000 000	36.00	126 000 000
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	52 500 000	15.00	52 500 000
FMV SA, Sion	10.00	35 000 000	10.00	35 000 000
Total	100.00	350 000 000	100.00	350 000 000

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune.

18. Réserve légale issue du capital

CHF	2022	2021
Réserve légale issue du capital	167 790 118	167 790 118

La réserve légale issue du capital a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

Informations complémentaires

Emploi à plein temps

Depuis la mise en service des installations, Nant de Drance SA n'emploie plus de collaborateurs (année précédente, 5.1 EPT).

Honoraires de l'organe de révision

CHF	2022	2021
Contrôle ordinaire	- 21 500	- 21 500
Procédures de contrôle convenues	-	- 1 800
Total	- 21 500	- 23 300

Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'existe aucun événement survenu après la date du bilan qui aurait dû donner lieu à une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs de la société ou qui aurait dû être mentionné dans cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Nant de Drance SA, Finhaut

Zurich, le 3 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe (pages 34 à 48), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



2

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Mise en service des installations

Risque	<p>La mise en service progressive des installations dès le 1er janvier 2022 et durant l'année représente l'événement marquant de l'exercice.</p> <p>La Direction s'est basée sur la réconciliation entre les données de suivi opérationnelles et financières, afin de définir la liste des catégories d'immobilisations et des durées d'amortissement respectives. Les catégories d'immobilisations regroupent les biens immobiliers par systèmes élémentaires, soit des actifs qui représentent un composant minimal indispensable au fonctionnement des installations et qui doit servir de liste d'inventaire envers les autorités concédantes.</p> <p>Les coûts directs, indirects et les coûts d'emprunt capitalisés issus des données de suivi opérationnelles et financières ont fait l'objet de réallocations sur les divers systèmes élémentaires définis.</p> <p>Ces derniers ont été transférés en comptabilité auxiliaire des immobilisations en fin d'année, avec les paramètres d'amortissement (montants, durées, dates de début d'amortissement).</p> <p>La mise en service des installations est un élément qui exige une attention particulière lors de notre audit, du fait des hypothèses retenues par la Direction et de leur impact en regard des états financiers pris dans leur ensemble.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures d'audit ont consisté à vérifier les réconciliations entre les données de suivi opérationnelles et financières, à revoir les bases utilisées pour les réallocations effectuées sur les divers systèmes élémentaires et leur bienfondé.</p> <p>Nous avons également vérifié par sondage les paramètres d'amortissement (montant, taux, date de début d'amortissement) par système élémentaire en comptabilité auxiliaire des immobilisations en fin d'année.</p> <p>Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant aux dates de mise en service des installations de la société, aux catégories d'immobilisations et aux durées d'amortissement.</p>



3

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



4

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviser agréé

Impressum

Editeur :

Nant de Drance SA
c/o Usine électrique CFF
Le Châtelard
CH-1925 Finhaut
T: +41 27 720 47 30
info@nnd-sa.ch

Photo de couverture : Sébastien Moret

Le rapport annuel 2022 est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.